

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
139 41

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Commune de Berre-l'Etang - Contrat Départemental de Développement et
d'Aménagement 2020/2021 - Tranche 2020.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux 2020/2021 envisagé par la commune de Berre-l'Etang, pour lequel elle sollicite une aide du Conseil départemental dans le cadre d'un Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement conformément à l'annexe 1 du rapport.

Projets prévus à partir de 2020

- ACQUISITION D'UN BATIMENT ADMINISTRATIF ET CREATION D'UNE CRECHE COLLECTIVE

Le projet de développement de la ville fait apparaître, en matière de petite enfance, un apport de 45 enfants âgés de 3 mois à 3 ans dans les cinq prochaines années ; 590 logements doivent être réalisés. La commune a engagé une large réflexion pour identifier les besoins relatifs aux modes d'accueil des enfants et rechercher les meilleures solutions pour y répondre. Une étude de programmation a permis d'identifier les problématiques suivantes :

- Le Multi-Accueil Collectif (La Baleine Bleue) dispose de 40 agréments. Il est installé dans un bâtiment vieillissant qui a fait l'objet de nombreuses extensions pour s'adapter à l'augmentation constante des besoins. Aujourd'hui, ce lieu souffre d'un agencement peu fonctionnel.
- Le Multi-Accueil Familial dispose de 30 agréments. Les assistantes maternelles se regroupent régulièrement dans un espace adapté à la petite enfance. Le local mis à leur disposition est éloigné du cœur de ville et ne favorise pas les échanges entre les structures.

Fort de ce constat, la commune souhaite mettre en œuvre un projet qui réponde à la fois aux besoins à venir, qui améliore les conditions d'accueil actuelles et qui facilite les échanges entre les professionnels de la petite enfance.

Après avoir envisagé plusieurs solutions, la commune a décidé de faire l'acquisition de la parcelle cadastrée AK 447, d'une superficie de 4 842 m² et d'une surface bâtie de 1 100 m², sise 21 avenue Marcel Cachin, à proximité du MAC actuel. Des travaux de restructuration permettront d'accueillir 20 places supplémentaires en garde collective et offriront un espace mutualisé pour l'accueil familial.

Les espaces d'accueil, d'ateliers, de salles polyvalentes seront mutualisés. Un ascenseur sera installé. A l'extérieur, des stationnements et un jardin privatif seront créés.

Le coût global de cette opération, prévue de 2020 à 2021, s'élève à 3.660.000 € HT, dont 1.051.667 € HT pour la tranche 2020. Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait s'élever à 1.830.000 € dont 525.834 € au titre de la tranche 2020.

- CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE SPORTIF POUR LA PRATIQUE DU TENNIS

Afin de répondre au développement de la pratique du tennis, la commune souhaite se doter d'un équipement dédié à ce sport. Les trois courts de tennis communaux, actuellement enserrés dans un quartier résidentiel, ne répondent plus aux besoins des pratiquants. En conséquence, la commune envisage de délocaliser cet équipement afin de lui donner une nouvelle dimension, adaptée à la pratique des entraînements et offrant des conditions optimales lors des compétitions.

L'emplacement retenu se situe à l'est de la commune, sur un terrain communal de 29 600 m² (parcelle BM 199 du PLU) desservi par l'avenue de Sylvania.

Le projet prévoit la réalisation de :

- 2 courts de tennis jumelés non couverts et 2 courts couverts ;
- 1 court de tennis d'honneur non couvert avec gradins et tribune ;
- un mur d'entraînement ;
- un bâtiment recevant les vestiaires/sanitaires et le club house, d'environ 180 m² pouvant évoluer jusqu'à 250 m² suivant les préconisations de la Fédération Française de Tennis ;
- un parking d'une quarantaine de places dont certaines réservées pour les PMR.

Le projet prévoit également l'aménagement des voies carrossables et piétonnes, la pose d'une clôture d'enceinte, l'installation d'un portail d'accès coulissant et l'agencement paysager du site.

Le montant de l'opération, prévue en 2020, s'élève à 2.097.656 € HT. Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait s'élever à 1.048.828 € au titre de la tranche 2020.

Projet prévu à partir de 2021

- REALISATION D'UN SKATE-PARK ET D'UN PUMPTRACK

Afin de diversifier les pratiques sportives proposées à ses habitants, la commune envisage la réalisation d'un équipement dédié à la pratique du skate et du pumptrack. Le site retenu, à proximité du parc Henry Fabre, sera pensé comme un espace de loisirs ouvert à tous et sécurisé.

Le montant de cette opération, prévue en 2021, s'élève à 604.167 € HT.

Ainsi, le montant total des travaux prévus au contrat départemental 2020/2021 s'élève à 6.361.823 €HT dont 3.149.323 € HT au titre de l'année 2020. La participation globale du Département pourrait être fixée à 3.180.912 €, dont 1.574.662 € pour la tranche 2020, conformément à l'annexe 1 du rapport qui présente également l'échéancier de réalisation des opérations.

Telles sont les raisons qui m'incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL